

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1125

31 octobre 2005

SOMMAIRE

31 Mars Holding S.A., Luxembourg	53999	Gaza Holding S.A., Luxembourg	53966
31 Mars Holding S.A., Luxembourg	54000	GED S.A.H., Luxembourg	53978
Adia International S.A., Senningerberg	53955	GRH Express, S.à r.l, Dudelange	53976
AF-Investmentos Internacional S.A., Senningerberg	53955	Hair Design, S.à r.l., Bissen	53973
Agripina S.A. Holding, Luxembourg	53958	Hair Design, S.à r.l., Bissen	53973
Aquilon S.A.H., Luxembourg	53961	Imexcom, S.à r.l., Luxembourg	53998
Aster Groupe, S.à r.l., Luxembourg	53962	Imexcom, S.à r.l., Luxembourg	53998
Auchan Immobilier du Kirchberg S.A., Luxembourg	53977	Imexcom, S.à r.l., Luxembourg	53998
Baikal S.A.H., Luxembourg	53997	Imexcom, S.à r.l., Luxembourg	53998
Biopart S.A., Luxembourg	53967	Imexcom, S.à r.l., Luxembourg	53998
Brighton Luxembourg International S.A., Münsbach	53961	Immobilière Orion S.A., Luxembourg	54000
Camomille Holding S.A., Luxembourg	53998	Interagora, S.à r.l., Luxembourg	53956
CDE S.A.H., Luxembourg	53956	Ixi Holding S.A., Luxembourg	53957
COFIMETAL S.A.H. (Compagnie Financière de la Métallurgie), Luxembourg	53957	JLM Patrimoine, S.à r.l., Luxembourg	53960
Cumabel, S.à r.l., Luxembourg	53971	Jordanus Holding S.A., Luxembourg	53961
D.L. Partnership Antibes S.A., Senningerberg	53956	Karissa Holding S.A., Luxembourg	53972
D.L. Partnership Troyes S.A., Senningerberg	53956	Lamagna III S.A., Luxembourg	53956
Dinofin S.A., Luxembourg	53978	Logis Nautiques S.A., Luxembourg	53967
Easy Hole Invest S.A., Luxembourg	53954	Luxembourg Marine Services S.A., Luxembourg	53972
EHI Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	53974	Marina River, S.à r.l., Luxembourg	53959
EPI Walk Germany, S.à r.l., Luxembourg	53967	Maximmo S.A.H., Strassen	53959
Eurofood, S.à r.l., Bettembourg	53993	Nova/Paul Capital Investments S.C.A., Luxembourg	53979
Euroinvest S.A.H., Luxembourg	53966	Orgal S.A., Luxembourg	53966
Evalueserve, S.à r.l., Luxembourg/Dommeldange	53957	Orion Sicav, Luxembourg	53955
Fabula Finance S.A., Luxembourg	53954	Pharmeg Holding S.A., Luxembourg	53957
Fidei S.A., Luxembourg	53974	Piomfin S.A., Luxembourg	53978
Fidulor S.A.H., Luxembourg	53997	Porteur S.A., Luxembourg	53971
Finalfe S.A., Luxembourg	53977	Posancre S.A., Luxembourg	53972
Finance Immobilière Holding S.A., Luxembourg	53955	Robim S.A., Luxembourg	53997
Finbelux S.A.H., Luxembourg	53958	Stallion Management S.A., Luxembourg	53957
Findag S.A., Luxembourg	53994	Tosinvest International S.A., Luxembourg	54000
Floraxau S.A.H., Luxembourg	53958	Visual Concept S.A., Mondorf-les-Bains	53968
G.G.P. S.A., Luxembourg	53973	Walk 1, S.à r.l., Luxembourg	53967
		Westfin Int. S.A., Luxembourg	53978
		Whitewood Holding S.A., Luxembourg	53954
		Whitewood Holding S.A., Luxembourg	53954
		Woolpas S.A., Luxembourg	53978

53954

FABULA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 91.633.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

FABULA FINANCE S.A.

A. de Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(047783.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

WHITEWOOD HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 80.796.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(047356.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

WHITEWOOD HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 80.796.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(047354.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

EASY HOLE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 61.709.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 26 mai 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer aux postes d'Administrateurs:
 - * Monsieur Jean Quintus, Administrateur de sociétés 11, rue de Fischbach, Blaschette;
 - * Monsieur Joseph Winandy, Administrateur de sociétés 92, rue de l'Horizon, Plateau St Hubert Itzig.
 - * COSAFIN S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes: Monsieur Pierre Schill, Licencié en Sciences Economiques, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047402.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

ORION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.862.

Le bilan au 31 décembre 2004 ainsi que l'affectation du résultat enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour ORION SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(047357.3/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

AF-INVESTIMENTOS INTERNACIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 55.216.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(047359.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

ADIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 46.544.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(047362.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

FINANCE IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.944.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 avril 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer comme administrateurs Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. et comme administrateur-délégué Madame Myriam Teatin. Le mandat des Administrateurs et de l'Administrateur-délégué viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre de 2005.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur André Deschamps en tant que Commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre de 2005.

Pour extrait sincère et conforme

FINANCE IMMOBILIERE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047403.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

D.L. PARTNERSHIP ANTIBES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 76.852.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(047364.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

D.L. PARTNERSHIP TROYES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 99.503.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(047366.3/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

INTERAGORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 81.327.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Signature.

(047388.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

CDE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.962.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Signature.

(047390.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

LAMAGNA III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 93.063.

Le siège social du Commissaire de la Société est désormais L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048697.3/805/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

PHARMEG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 68.225.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Signature.

(047394.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

EVALUESERVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg/Dommeldange, 2-10, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 103.691.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Signature.

(047395.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

STALLION MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 54.493.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Signature.

(047396.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

COFIMETAL S.A. (COMPAGNIE FINANCIERE DE LA METALLURGIE), Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 16.801.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale Statutaire qui s'est tenue le 25 mai 2005 à 16.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de cette assemblée.
- l'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et de COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047400.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

IXI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.184.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour IXI HOLDING S.A.

Signature

(050079.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

FINBELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.948.

Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 22 avril 2005 à 14.30 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., Administrateurs et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047404.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

AGRIPINA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.763.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. au poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Noël Didier comme Commissaire aux Comptes.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047405.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

FLORAXAU S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 62.872.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale le 2 juin 2005 à 10.30 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des administrateurs de:

* Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, demeurant rue Fischbach, 11 à Blaschette,

* Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant route d'Arlon, 105 à Mamer

* COSAFIN S.A. domiciliée au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

- Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée de 2006 qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 novembre 2005.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de H.R.T. REVISION., S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée de 2006 qui statuera les comptes arrêtés au 30 novembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01951f. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047410.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

53959

MAXIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.767.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

PARFININDUS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

ici représentée par son gérant, Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à L-5341 Moutfort, 16, Cité Lédenbiërg.

Laquelle société, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme MAXIMMO S.A., avec siège social à Strassen, fut constituée par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 66 du 1^{er} mars 1990. Le capital social a été converti en euro suivant assemblée générale statutaire du 6 avril 2001, dont un procès-verbal a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 870 du 26 août 2003;

- La société a actuellement un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euro soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir PARFININDUS, S.à r.l., préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société MAXIMMO S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société MAXIMMO S.A.

Les livres et documents comptables de la société MAXIMMO S.A. demeureront conservés pendant cinq ans au siège social de la société PARFININDUS, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Steeman, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 mai 2005, vol. 431, fol. 76, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juin 2005.

H. Hellinckx.

(049092.3/242/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

MARINA RIVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 90.679.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le deux mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. BRINER LIMITED, une société de droit des Iles de la Manche, ayant son siège social à St. Helier, Jersey (Iles de la Manche),

2. REPLAY LIMITED, une société de droit des Iles de la Manche, ayant son siège social à St. Helier, Jersey (Iles de la Manche),

3. DANAU LIMITED, une société de droit des Iles de la Manche, ayant son siège social à St. Helier, Jersey (Iles de la Manche),

ici représentées par Monsieur Matthijs Bogers, administrateur de sociétés avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter leurs déclarations et constatations:

Que la société à responsabilité limitée MARINA RIVER, S.à r.l., avec siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C n° 103 du 3 février 2003, page 4898.

Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être seuls associés de la société MARINA RIVER, S.à r.l., dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Que les comparants représentés comme dit ci-avant, prononcent par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désignent EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg comme liquidateur de la Société.

Que les comparants, déclarent fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la société MARINA RIVER, S.à r.l., EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l. a présenté aux comparants son rapport de liquidation. Les comparants déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre par rapport aux passifs de la Société actuellement connus et/ou inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Le rapport sur la liquidation est annexé aux présentes.

Les comparants nomment en qualité de commissaire à la liquidation AUDEX, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et lui confient la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport de AUDEX, S.à r.l., en sa qualité de commissaire à la liquidation, les comparants en adoptent les conclusions, approuvent les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., prénommée, pour ses travaux de liquidation effectués ce jour. Les comparants donnent également décharge pleine et entière à AUDEX, S.à r.l. pour l'exécution de son mandat en tant que commissaire à la liquidation de la Société. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé aux présentes.

Les comparants, constitués en troisième assemblée prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société à responsabilité limitée MARINA RIVER, S.à r.l. a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée à EUROLEX MANAGEMENT S.A., pour l'exécution de son mandat en tant que gérante de la Société;

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des parts sociales émises;

Que les livres et documents de la Société seront déposés au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire présent acte.

Signé: M. Bogers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, vol. 148S, fol. 23, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2005.

P. Bettingen.

(048781.3/202/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

JLM PATRIMOINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 93.594.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 28 avril 2005

Les mandats des Gérants étant arrivés à échéance, l'associé unique décide de renouveler les mandats de:

- Monsieur Jean-Luc Macaud, gérant A
- Monsieur Jean Quintus, gérant B
- COSAFIN S.A., gérant B

pour une durée expirant lors de la décision approuvant les comptes sociaux de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01951d. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047408.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

JORDANUS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.033.

Extrait procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 avril 2005 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolution

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus et Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. au poste d'Administrateur.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Noël Didier, Commissaire aux Comptes.
- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01951h. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047406.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

AQUILON S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.641.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 mai 2005 à 9 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.
- L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme
AQUILON S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01951e. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047411.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

BRIGSTON LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 79.260.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mai.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

PAN EUROPEAN FOOD FUND, société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy,
ici représentée par Monsieur Walter Delmulle, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-9890 Gavere, 11, Diepestraat,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 mai 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme BRIGSTON LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 7 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 464 du 20 juin 2001, et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1161 du 1^{er} août 2002.

- La société a actuellement un capital social de neuf cent quatre-vingt-neuf mille euros (989.000,- EUR) représenté par neuf mille huit cent quatre-vingt-dix (9.890) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Le mandataire déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir PAN EUROPEAN FOOD FUND, société d'investissement à capital variable, préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société BRIGSTON LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il déclare en outre que le passif a été apuré et que le liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

- Il donne décharge à tous les administrateurs et au commissaire de la société.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société BRIGSTON LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.

Les livres et documents comptables de la société BRIGSTON LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. Delmulle, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 mai 2005, vol. 431, fol. 75, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} juin 2005.

H. Hellinckx.

(049097.3/242/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

ASTER GROUPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 108.522.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the second day of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Stéphane Rassinier, civil engineer, born in Sulejowek (Poland) on July 3, 1951, residing at F-91200 Athis Mons (France), 2, avenue Constance,

here represented by T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 67.822, itself represented by Mr Ronald Chamielec, employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, and Mr Fabrice Geimer, employee, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, acting jointly in their respective qualities of attorney-in-fact A and B, by virtue of a proxy given under private seal on May 27, 2005.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ASTER GROUPE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and shall end on the 31st of December, 2005.

Subscription - Payment

Mr Stéphane Rassinier, the appearing party, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate - Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager:
T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 67.822.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux juin.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Stéphane Rassinier, ingénieur civil, né à Sulejowek (Pologne) le 3 juillet 1951, demeurant à F-91200 Athis Mons (France), 2, avenue Constance, ici représenté par T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 67.822, elle-même représentée par Monsieur Ronald Chamielec, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, et Monsieur Fabrice Geimer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, agissant en leur qualité de fondé de pouvoir A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mai 2005 qui restera annexée aux présentes pour être formalisées avec les présentes.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: ASTER GROUPE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Monsieur Stéphane Rassinier, la partie comparante, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 67.822.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Chamielec, F. Geimer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, vol. 148S, fol. 71, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

G. Lecuit.

(050220.3/220/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

EUROPINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 29.172.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 mai 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Koen Lozie de son poste d'Administrateur et nomme en remplacement:

Monsieur Joseph Winandy, Administrateur de sociétés, domicilié 32, rue de l'Horizon Plateau St Hubert, à Itzig, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01951g. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047413.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

ORGAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 57.960.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature.

(047443.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

GAZA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 39.019.

Société constituée le 18 décembre 1991 par Maître Marc Elter (Mémorial C n° 237 du 3 juin 1992).

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion de l'assemblée générale du 4 mai 2005 que:

la démission de l'administrateur Monsieur Pierre Goedert est acceptée et est nommé comme administrateur remplaçant Madame Annick Braun, maître en droit, demeurant professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Pour extrait

J. Wagener

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048408.3/279/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

LOGIS NAUTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 36.373.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle tenue de manière extraordinaire le 26 janvier 2005

Il résulte du procès-verbal de cette assemblée générale annuelle des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs, à savoir Monsieur Raymond Van Herck, Monsieur Noël Delaby et la société L.M.S. S.A. pour une période de trois ans prenant cours ce jour et se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007 et de nommer Monsieur Raymond Van Herck comme administrateur délégué pour la même période. De même, ladite Assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société WOOD APPLETON OLIVER AUDIT, S.à r.l. pour une période d'un an prenant cours ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD02916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047444.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

EPI WALK GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.694.

Le bilan pour la période du 24 novembre 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

(047445.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

WALK 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.762.

Le bilan pour la période du 30 novembre 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

(047447.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

BIOPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.504.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 6 mai 2005
à 11.30 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048719.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

**VISUAL CONCEPT S.A., Société Anonyme,
(anc. J.B.S., S.à r.l.).**

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 31.366.

L'an deux mille cinq, le dix juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Stefan Seligson, commerçant, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich;
- 2.- La société anonyme dénommée ARIMATEA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.593, ici représentée par Monsieur Stefan Seligson, préqualifié, en vertu d'une procuration datée du 9 juin 2005.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants agissant en tant que seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée J.B.S., S.à r.l., avec siège social à L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 août 1989, publié au Mémorial C de 1990 à la page 427, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.366.

Les statuts de ladite société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C de 1997 à la page 8482.

Le capital de la société a été converti de francs luxembourgeois en euro suivant extrait de la réunion des associés tenue en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 558 du 10 avril 2002.

Ensuite le comparant, ès qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social souscrit de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), par incorporation au capital d'une partie des résultats reportés libres à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) par la création et l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales à souscrire et à libérer intégralement par les associés existants au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

L'existence de la réserve a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, sur le vu d'un bilan établi au 30 avril 2005,

dont un exemplaire après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale des parts.

Troisième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont réparties actuellement comme suit:

1) Monsieur Stefan Seligson, prénommé, sept cent cinquante parts sociales	750
2) La société anonyme ARIMATEA S.A., prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: mille parts sociales	<u>1.000</u> »

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société à responsabilité limitée J.B.S., S.à r.l. en société anonyme.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de J.B.S., S.à r.l. en VISUAL CONCEPT S.A.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet social tous travaux de peinture et de décoration, conception et exécution de traitement en surface de constructions et d'éléments de construction à l'aide de produits à enduire en couleur.

En outre, elle pourra effectuer tous travaux de peinture d'objets en métal, bois, verre et en matières synthétiques, pose de papiers-peints, de revêtements isolants et d'objet d'ornement décoratif et autres, exécution de peinture ignifuge, réparation de travaux de vitrage, travaux d'étagiste, rénovations de tout genre.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Septième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale décide de transformer ladite société à responsabilité limitée en société anonyme, de sorte qu'il y a lieu de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: VISUAL CONCEPT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social tous travaux de peinture et de décoration, conception et exécution de traitement en surface de constructions et d'éléments de construction à l'aide de produits à enduire en couleur.

En outre, elle pourra effectuer tous travaux de peinture d'objets en métal, bois, verre et en matières synthétiques, pose de papiers-peints, de revêtements isolants et d'objet d'ornement décoratif et autres, exécution de peinture ignifuge, réparation de travaux de vitrage, travaux d'étagiste, rénovations de tout genre.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de co-signature obligatoire.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 14.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5,00%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la société transformée, se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle de la société transformée se tiendra en 2006.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Stefan Seligson, prénommé, sept cent cinquante actions	750
2) La société anonyme ARIMATEA S.A., prénommé, deux cent cinquante actions.	250
Total: mille actions	1.000

Huitième résolution

Et à l'instant l'assemblée générale, représentant l'intégralité du capital social, a procédé aux nominations suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a. Monsieur Douglas Brown, administrateur de sociétés, né le 5 mai 1962 à Birmingham (Grande-Bretagne), demeurant à L-1456 Luxembourg, 15, rue de l'Egalité.
- b. Monsieur Stefan Seligson, commerçant, né le 19 avril 1962 à Hanko (Finlande), demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.
- c. Madame Manuela Gietz, sans état, née le 23 septembre 1963 à Mettlach (Allemagne), demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.

- 2) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.280.

- 3) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

4) L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

5) Faisant usage de la faculté offerte par l'article 9 des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateur-délégué de la société Monsieur Douglas Brown.

Neuvième résolution

Le siège social de la société transformée reste fixé à L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Seligson, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2005, vol. 908, fol. 35, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2005.

B. Moutrier.

(050528.3/272/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

PORTEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 36.460.

—
EXTRAIT

Le 30 mars 2005 s'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Révoque la société PriceWaterHouseCoopers, S.à r.l. au 1^{er} janvier 2005 de son mandat de commissaire aux comptes.

Seconde résolution

Nomme comme nouveaux commissaires aux comptes, la société LUXFIDUCIA, S.à r.l. avec siège social à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes, à partir du 1^{er} janvier 2005 jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2006, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PORTEUR S.A.

Signatures

Les membres du bureau

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047451.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

CUMABEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 102.502.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2004, acte publié au Mémorial C n° 1081 du 27 octobre 2004.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005 ref. LSO-BF03072 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour CUMABEL, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(048892.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

53972

LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 53.040.

—
EXTRAIT

Le 21 février 2005 s'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Prend acte de la démission du commissaire aux comptes, à savoir: Monsieur Jules Roebben au 1^{er} janvier 2005.

Seconde résolution

Nomme comme nouveaux commissaires aux comptes, la société LUXFIDUCIA, S.à r.l. avec siège social à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes, à partir du 1^{er} janvier 2005 pour une durée d'un an, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047454.3/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

POSANCRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 56.116.

—
EXTRAIT

Le 30 mars 2005 s'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Constata l'expiration du mandat du commissaire aux comptes, à savoir: la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. au 1^{er} janvier 2005.

Seconde résolution

Nomme comme nouveaux commissaires aux comptes, la société LUXFIDUCIA, S.à r.l. avec siège social à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes, à partir du 1^{er} janvier 2005 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2006, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PORTEUR S.A.

Signatures

Les membres du bureau

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047455.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

KARISSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.926.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour KARISSA HOLDING S.A.

Signature

(050082.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

HAIR DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7777 Bissen, 10, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 107.057.

L'an deux mille cinq, le trente mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Vanda Maria Teixeira Freitas, coiffeuse-esthéticienne, demeurant à L-7590 Beringen, 59, rue d'Ettelbruck, née à Nossa Senhora Da Luz (Cap Vert) le 29 mars 1967.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée HAIR DESIGN, S.à r.l., avec siège social à L-7590 Beringen, 59, rue d'Ettelbruck, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2005, en voie de publication.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège de la société de Beringen à L-7777 Bissen, 10, Grand-rue.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 3 alinéa 1^{er}, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Bissen.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer gérante technique de la société:

Madame Maria Helena Godinho Franco, épouse de Monsieur Firminio Manuel De Matos Valente Marques, coiffeuse, demeurant à L-6310 Beaufort, 2, rue Kummel, née à Pena, Lisbonne (Portugal), le 15 février 1968.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérantes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ six cents euros (600,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.M. Teixeira Freitas, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, vol. 148S, fol. 68, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

G. Lecuit.

(050590.3/220/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

HAIR DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7777 Bissen, 10, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 107.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

G. Lecuit.

(050591.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

G.G.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.303.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour G.G.P. S.A.

Signature

(050086.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

**FIDEI S.A., Société Anonyme,
(anc. FIDEI CONSULT S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 68.731.

L'an deux mille cinq, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDEI CONSULT S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg section B numéro 68.731, constituée suivant acte reçu le 17 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 366 du 21 mai 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à Fauvillers (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Benoît Sirot, Secrétaire Général, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Christelle Mathieu, juriste, demeurant à Bellefontaine (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les trois cent cinquante (350) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société de FIDEI CONSULT S.A. en FIDEI S.A.

2.- Modification afférente de la première phrase de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de FIDEI CONSULT S.A. en FIDEI S.A. et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Première phrase.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIDEI S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Beernaerts, B. Sirot, C. Mathieu, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, vol. 148S, fol. 76, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

J. Elvinger.

(050534.3/211/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 2.753.800,-.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 99.404.

In the year two thousand and five, on the fourth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EHI LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered seat at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 97.908,

here represented by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of one proxy established on May 4th, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, on February 20th 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 427 of April 22nd 2004, and whose Articles of Association have been lastly amended by a deed of Maître Joseph Elvinger on April 21st, 2005, not yet published.

The Company's share capital is set at two million seven hundred fifty-three thousand eight hundred euros (EUR 2,753,800.-) represented by one hundred ten thousand one hundred and fifty-two (110,152) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

II. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by two million six hundred ninety-three thousand seven hundred and twenty-five euros (EUR 2,693,725.-), to raise it from its present amount of two million seven hundred fifty-three thousand eight hundred euros (EUR 2,753,800.-) to five million four hundred forty-seven thousand five hundred and twenty-five euros (EUR 5,447,725.-) by creation and issue of one hundred seven thousand seven hundred and forty-nine (107,749) new shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon EHI LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to one hundred seven thousand seven hundred and forty-nine (107,749) new shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of two million six hundred ninety-three thousand seven hundred and twenty-five euros (EUR 2,693,725.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

III. Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth be read as follows:

«**Art. 6. Corporate Capital.** The Company's share capital is fixed at five million four hundred forty-seven thousand five hundred and twenty-five euros (EUR 5,447,525.-) represented by two hundred seventeen thousand nine hundred and one (217,901) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at thirty thousand euros (EUR 30,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatre mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EHI LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97.908,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (ci-après «la Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en date du 20 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 427 du 22 avril 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger le 21 avril 2005, non encore publié. Le capital social de la Société est fixé à deux millions sept cent cinquante-trois mille huit cents euros (EUR 2.753.800,-) représenté par cent dix mille cent cinquante-deux (110.152) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

II. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions six cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 2.693.725,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent cinquante-trois mille huit cents euros (EUR 2.753.800,-) à cinq millions quatre cent quarante-sept mille cinq cent vingt cinq euros (EUR 5.447.525,-) par la création et l'émission de cent sept mille sept cent quarante-neuf (107.749) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, EHI LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cent sept mille sept cent quarante-neuf (107.749) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale par un apport en numéraire de deux millions six cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 2.693.725,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

III. Suite à la résolution susmentionnée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à cinq millions quatre cent quarante-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 5.447.525,-) représenté par deux cent dix-sept mille neuf cent une (217.901) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

53976

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille euros (EUR 30.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, vol. 148S, fol. 43, case 8. – Reçu 26.937 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

J. Elvinger.

(051238.3/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

GRH EXPRESS, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 108.556.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt six avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1) André Grotzki, salarié, né à Metz (France) le 9 décembre 1970, demeurant à F-57000 Metz, 27, place Saint-Louis;
- 2) Mohammed Hend, gérant, né à Sidi Akkacha (Algérie) le 27 juin 1970, demeurant F-57300 Hagondange, 6/56, rue du Professeur Einstein;

3) Fabienne Rebu, gérante, née à Martigues (France) le 4 avril 1979, demeurant à F-13500 Martigues, 3, allée du Soleil-Les Hauts des Rayettes.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de GRH EXPRESS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet le transport de colis, de marchandises et messagerie, à l'aide de véhicules n'excédant pas trois tonnes, poids maximum autorisé ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1) André Grotzki, salarié, né à Metz (France) le 9 décembre 1970, demeurant à F-57000 Metz, 27, place Saint-Louis, cinquante parts	50
2) Mohammed Hend, gérant, né à Sidi Akkacha (Algérie) le 27 juin 1970, demeurant F-57300 Hagondange, 6/56, rue du Professeur Einstein, vingt-cinq parts	25
3) Fabienne Rebu, gérante, née à Martigues (France) le 4 avril 1979, demeurant à F-13500 Martigues, 3, allée du Soleil-Les Hauts des Rayettes, vingt-cinq parts	25
Total: Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

53977

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1) André Grotzki, salarié, né à Metz (France) le 9 décembre 1970, demeurant à F-57000 Metz, 27, place Saint-Louis, gérant administratif;

2) Mohammed Hend, gérant, né à Sidi Akkacha (Algérie) le 27 juin 1970, demeurant F-57300 Hagondange, 6/56, rue du Professeur Einstein, gérant technique.

La société est engagée par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Grotzki, M. Hend, F. Rebu, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2005, vol. 893, fol. 47, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 mai 2005.

F. Molitor.

(050946.3/223/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

FINALFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.209.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047456.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

AUCHAN IMMOBILIER DU KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 50.178.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2005

La démission de Monsieur Michel Hoste et de la société SOPARES S.A. comme administrateur est acceptée avec effet immédiat;

Messieurs Arnaud Mulliez, demeurant professionnellement 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix, et François Remy, demeurant professionnellement 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg sont nommés Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Certifié sincère et conforme

AUCHAN IMMOBILIER DU KIRCHBERG S.A.

V. Mulliez / F. Remy

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049009.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

PIOMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 60.181.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047465.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

WOOLPAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 83.594.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047466.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

WESTFIN INT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.911.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047469.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

DINOFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 57.156.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour DINOFIN

G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048787.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

GED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.291.

Le siège social de la société a été transféré de 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour GED S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048791.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

NOVA/PAUL CAPITAL INVESTMENTS, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 108.685.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the ninth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, represented by Xavier Nevez, pursuant to a proxy dated June 8, 2005;

2. NOVA CAPITAL MANAGEMENT LIMITED a private limited company incorporated under the laws of England and Wales (registered number 2137771) whose registered office is at 1st Floor, Schomberg House, 80-82, Pall Mall, London SW1 5HF, here duly represented by Xavier Nevez, by virtue of a power of attorney given under private seal in on June 8, 2005;

3. PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS a partnership organised and established under the laws of California, United States of America, having its chief executive office at 50, California Street, Suite 3000, San Francisco, California 94111, USA, here duly represented by Xavier Nevez, by virtue of a power of attorney given under private seal in on June 9, 2005;

4. BOTTS CAPITAL PARTNERS LP a limited partnership established under the laws of Jersey (registered number LP 140) whose principal place of business is at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey acting by its manager BOTTS & COMPANY LIMITED a private limited company incorporated under the laws of England and Wales (registered number 2283930) whose registered office is at 21, Tudor Street, London EC4Y 0DJ, here duly represented by Xavier Nevez, by virtue of powers of attorney given under private seal in on June 8, 2005 respectively June 9, 2005;

5. BOTTS FUND DEUTSCHLAND GBR MIT HAFTUNGSBESCHRÄNKUNG a general partnership established under the laws of Germany acting by its management company BOTTS & COMPANY LIMITED a private limited company incorporated under the laws of England and Wales (registered number 2283930) whose registered office is at 21, Tudor Street, London EC4Y 0DJ, here duly represented by Xavier Nevez, by virtue of powers of attorney given under private seal in on June 8, 2005 respectively June 9, 2005;

6. Mr John Botts of 21, Argyll Road, London W8 7DA, here duly represented by by Xavier Nevez, by virtue of a power of attorney given under private seal in on June 8, 2005;

7. Mr Robin Black of Nevergood Farmhouse, Brick Kiln Lane, Horsmonden, Kent TN12 8ES, here duly represented by Xavier Nevez, by virtue of a power of attorney given under private seal in on June 8, 2005;

8. Mr Andrew Haining of 11, Cheltenham Terrace, London SW3 4RD, here duly represented by by Xavier Nevez, by virtue of a power of attorney given under private seal in on June 8, 2005;

9. NOVA CAPITAL GP INVESTMENTS LP a limited partnership established under the laws of Scotland (registered number 5488) residing at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, here duly represented by Xavier Nevez, by virtue of a power of attorney given under private seal in on June 8, 2005; and

10. NOVA CAPITAL CI INVESTMENTS LP a limited partnership established under the laws of Scotland (registered number 5489) residing at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, here duly represented by Xavier Nevez, by virtue of powers of attorney given under private seal in on June 8, 2005.

The proxies signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a partnership limited by shares, which they form between themselves:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

1.1. There is hereby established between NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l., the subscriber of the unlimited share as the general partner (the General Partner), the subscribers and all those who may become owners of the ordinary shares hereafter issued (the Shareholders) a société en commandite par actions under the name of NOVA/PAUL CAPITAL INVESTMENTS (hereinafter the Company), which will be governed by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (these Articles).

1.2. All documents drafted by the Company and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company followed by «société en commandite par actions», the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg company register.

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

2.2. In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary

measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

Art. 3. Purpose

3.1. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

3.2. To that effect the Company may fund itself by borrowing funds from affiliate companies and/or unrelated third party lenders and capital markets parties, entering into loan and finance agreements, issuing bonds, notes or other debt or equity instruments (convertible or not) both in public and private placements, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. It may also enter into hedging transactions and buy/sell derivative products.

3.3. In particular, the Company may use its funds whether borrowed or not for the creation, development and control of any enterprise and the grant to companies in which the Company has a direct or indirect participating interest, and/or to any affiliates of the group the Company is a member of and/or any parent company of the Company, of any financial assistance, support, loans, advances, security or guarantees.

3.4. The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations as well as any transactions in respect of real estate or moveable property and their associated industries.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is established for a limited duration to terminate on June 9, 2009, being the fourth anniversary of the adoption of these Articles, subject to extension upon proposal of the General Partner for a maximum of two periods of one year and thus a maximum term to end on June 9, 2011. The decision to extend the term of the Company from June 10, 2009 to June 9, 2010 and from June 10, 2010 to June 9, 2011 will be taken prior to the fourth anniversary (4th) or, as the case may be, the fifth (5th) anniversary of the adoption of these Articles. The Company may be terminated at any time before its term by a decision of the general meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles.

4.2. The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner. The members of the Supervisory Board (as referred to hereafter in Article 10) may appoint an interim manager, who need not be a Shareholder.

4.3. The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of Shareholders, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Company and in case of a decision to continue the Company's activities, the designation of a replacement general partner. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a general meeting of Shareholders in accordance with the procedures laid down in Article 15 hereafter.

4.4. The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

4.5. The General Partner may be removed from its managing office in a Shareholders meeting representing at least 75 per cent (seventy-five per cent) of the share capital of the Company, on the occurrence of any of the following events:

- a) any petition is pending in order to declare the General Partner bankrupt or to make it subject to any proceeding contemplated by any bankruptcy law;
- b) an order has been made, or a resolution passed or a petition presented for the winding up of the General Partner or for the appointment of a provisional liquidator to the General Partner, or any petition is pending for such appointment;
- c) an administration order has been made or a petition for an administration order has been presented in respect of the General Partner;
- d) a receiver or a manager or administrative receiver has been appointed with respect to the General Partner, or any petition is pending for such appointment; or
- e) the General Partner has entered into any compromise or arrangement with its creditors or any class of its creditors generally.

4.6. Furthermore, upon a declaratory judgement of acts of fraud, gross negligence, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard of his duty, the General Partner may be removed from its office by Shareholders, in a Shareholders meeting, representing at least 66.67 per cent (sixty-six point sixty-seven percent) of the share capital of the Company.

4.7. Upon the removal of the General Partner, a new general partner shall be elected in a Shareholders meeting with the majority requirements set out in Article 4.6. above, which shall substitute the General Partner as general partner of the Company by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as general partner of the Company.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The subscribed and issued capital of the Company is set at thirty-one thousand one hundred and fifty-six euros and fifty-five cents (EUR 31,156.55) divided into the following three classes of shares:

- (i) one (1) unlimited management share subscribed and held by the General Partner (the Management Share) (Action de Commandité) without par value;
- (ii) twenty thousand (20,000) limited Class B shares without par value (the Class B Shares) (Actions de Commanditaire); and
- (iii) one hundred (100) limited Class C shares without par value (the Class C Shares) (Actions de Commanditaire).

5.2. The Company shall also issue one (1) redeemable Class A beneficiary share without par value (the Class A Beneficiary Share), with the rights attaching thereto as provided for herein.

5.3. The Class A Beneficiary Share, each Class B Share, each Class C Share and upon issue the Class D Beneficiary Share shall be referred to as a Share and collectively as the Shares, whenever the reference to a specific category of Shares is not justified. Additional ordinary share classes may be created as provided for in these Articles.

5.4. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a decision of a meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

5.5. The authorised share capital of the Company is set at ninety-three million one hundred fifty-six euros and fifty-five cents (EUR 93,000,156.55), consisting of one (1) Management Share, sixty million (60,000,000) Class B Shares and one hundred (100) Class C Shares.

5.6. The General Partner is authorised for a period of 5 (five years) starting on the date of publication of the incorporation deed of the Company:

- (i) to issue up to fifty-nine million nine hundred eighty thousand (59,980,000) new Class B Shares without par value;
- (ii) to issue one (1) redeemable Class D beneficiary share without par value (the Class D Beneficiary Share) subject to the terms and conditions established under Article 6.6. below;
- (iii) to waive or limit the Shareholders' preferential subscription rights within each class of Shares; and
- (iv) to record by way of a notarial deed each and any share issue and to amend Article 5 of these Articles and the share register of the Company accordingly.

5.7. The general meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles, and with the consent of the General Partner, may increase the issued share capital. However, the nationality of the Company and Article 16.1. may only be changed and the commitments of the Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 6. Shares

6.1. The subscribed share capital shall be divided into three share classes, referred to in these Articles as the Management Share, the Class B Shares, and the Class C Shares and with the rights attaching thereto as provided for herein. In addition the Company shall furthermore issue two classes of redeemable beneficiary shares designated as Class A Beneficiary Share and Class D Beneficiary Share, with the rights attaching thereto as provided for herein.

6.2. There shall be one (1) Management Share only, which shall not entitle its holder (the Management Shareholder) to a profit share.

6.3. There shall be twenty thousand (20,000) Class B Shares, each of which shall entitle their holder (each an B Shareholder) to a fraction of the distributions allocable to the Class B Shares pursuant to Article 19 hereof, in direct proportion to the number of Class B shares in existence.

6.4. There shall be one hundred (100) Class C shares, each of which shall entitle their holder (each a C Shareholder) to a fraction of the distributions allocable to the Class C shares pursuant to Article 19 hereof, in direct proportion to the number of Class C shares in existence.

6.5. There shall be one (1) Class A Beneficiary Share, which shall entitle its holder (the A Beneficiary Shareholder) to a preferred dividend as provided in Art. 19.

6.6. There shall be one (1) Class D Beneficiary Share only, which shall entitle its holder (the D Beneficiary Shareholder) after its creation to the payment allocable to the Class D Beneficiary Share pursuant to the terms and conditions to be determined by the meeting of Shareholders resolving in the manner required for the amendment of these Articles.

6.7. Towards the Company, the Company's shares shall be indivisible, since only one owner shall be admitted per share. In the event that a share is registered in the name of more than one person, the first-named holder in the register shall be deemed to be the representative of all other joint holders and shall alone be entitled to be treated as a holder of such share for all purposes, including with limitation, the entitlement to receive notices from the Company.

6.8. The Company recognises only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner.

6.9. The Shares are and will continue to be in registered form. The Shares are not certificated but a certificate (certificat d'inscription nominative) witnessing the registration of the relevant Shareholder in the share register of the Company and the number of Shares held by him/her/it shall be issued by the Company on request of the Shareholder.

6.10. A share register shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers.

6.11. No Shareholder may transfer his/her/its Shares in the Company unless he/she/it has obtained the General Partner's consent.

Art. 7. Redemption of Shares

A redemption of Shares must be approved by a resolution passed at a meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles subject each time to the consent of the General Partner.

III. Management - Representation

Art. 8. Management

8.1. The Company shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

8.2. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

8.3. A general Shareholders' meeting may at any time, subject to the consent of the General Partner, pass, amend or repeal rules of procedure which shall be binding on the General Partner and may, without limitation, govern the convening and conduct of its meetings and how it shall reach its decisions, or limit its powers beyond the effect of this Article 8.

8.4. The General Partner shall, subject to the terms of Article 8 and 9 hereof, have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 9. Authorised signature

The Company shall be bound by the signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 10. Supervisory Board

10.1. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members (herein referred to as the Supervisory Board).

10.2. The members of the Supervisory Board may be Shareholders, other than the General Partner, or not. The members of the Supervisory Board are appointed by a simple majority vote of the meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable subject to the General Partner's right to veto any such appointment with or without cause. The members of the Supervisory Board may be dismissed at any time and at the sole discretion of the meeting of Shareholders, subject however to the General Partner's veto right.

10.3. Retiring members of the Supervisory Board are eligible for re-election.

10.4. In the event of a vacancy on the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Board may meet and may elect by a majority vote a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders, subject however to the General Partner's consent.

10.5. If the majority of the members of the Supervisory Boards vacate the office a meeting of the Shareholders shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

10.6. The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the General Partner. The Chairman shall hold a casting vote.

10.7. Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.8. Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

10.9. The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

Art. 11. Minutes of the Supervisory Board

The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 12. Advisory Board

12.1 The general meeting of Shareholders shall appoint an Advisory Board to advise the General Partner on potential conflicts of interest arising from any proposed investment by the Company into companies in which investments are held by any Shareholder or any affiliate thereof or by entities owned, managed or advised by BOTTIS & COMPANY LIMITED, any Shareholder or any affiliate thereof.

12.2. The General Partner shall request such advice as soon as any such investment has been proposed to it and shall provide the Advisory Board with all information reasonably obtainable by it so as to enable the Advisory Board to reach a reasoned opinion with respect to the issue. The General Partner shall be entitled to require the Advisory Board to maintain the confidentiality of any such information.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights

13.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Any resolution shall require the consent of the General Partner.

13.2. The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

13.3. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

13.4. Except as otherwise required by the Law or by these Articles of Association, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting with the consent of the General Partner.

13.5. However, resolutions relating to the:

- a. amendment of the Company's objects;
- b. increase or decrease of the Company share capital;
- c. liquidation of the Company and appointment of liquidators;
- d. transformation of the Company into a company of another legal form;
- e. change of the General Partner; and
- f. relationship between the Company and its related entities;

are to be passed by a majority of Shareholders representing a quorum of at least 75% (seventy-five) of the Company's share capital, provided each time the General Partner holds the right to veto the relevant resolution.

13.6. In the event that a Shareholders' meeting is convened to resolve upon the execution of any agreement between the Company and the General Partner, the General Partner shall have to abstain from voting its Shares and thus hold no veto right, being entitled only to inform the Shareholders' meeting of its opinion on the relevant resolution.

Art. 14. Meetings of Shareholders

14.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of May at 9.00 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

14.2. Other Shareholder meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

14.3. All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner.

Art. 15. Convening notice

15.1. Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board or the interim manager pursuant to Article 4.2., pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the shares' register of the Company or by a publication in the Luxembourg press and in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial).

15.2. If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 16. Liability of Shareholders

16.1. The holders of the Shares are only liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for those Shares.

16.2. The General Partner's liability shall be unlimited.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 17. Accounting Year

17.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

17.2. The accounts of the Company shall be stated in euros.

17.3. The accounts of the Company shall be audited by a statutory auditor who shall be appointed for a term to be determined from time to time by a simple majority vote of the general meeting of the Shareholders.

Art. 18. Annual Accounts and Reporting

18.1. The General Partner shall prepare annual accounts of the Company for each accounting year in accordance with International Accounting Standards as modified from time to time in agreement with the Company's auditor, which shall be a firm of chartered accountants being part of an internationally recognised accounting firm. The General Partner shall cause such accounts to be audited by the auditors. A copy of the audited accounts including the report of the auditors and a statement of accounting policies shall be despatched to each Shareholder not later than 90 days following the end of each accounting year.

18.2. As soon as practicable after and in any event within 60 days of the end of each calendar quarter (other than the fourth calendar quarter in which case such reports shall be sent out with the annual accounts referred to in Article 18.1.) the General Partner shall prepare and send to each Shareholder a report comprising:

(i) details of the investments purchased and of investments sold and otherwise disposed of during the relevant period; and

(ii) a statement of the investments and other property and assets of the Company together with a brief commentary on the progress of Investments; and

(iii) the General Partner's unaudited valuation of each investment and a portfolio valuation as at the end of the respective calendar quarter.

18.3. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

Art. 19. Allocation of Profits and Fees

19.1. The General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. The general meeting of Shareholders shall approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the

profit allocation proposed by the General Partner. Each distribution shall be made in accordance with the allocations rules set out below. All entitlements and payments pursuant to this Article 19 shall be grossed up by the amount of:

- (i) any value added tax imposed thereon, in whatever jurisdiction, and
- (ii) any loss caused by the non-deductibility of input VAT to the recipient thereof, in whatever jurisdiction, on advisory services supplied to him/her/it, as a result of having such entitlement or receiving such payment.

19.2. The General Partner shall be entitled to an annual management fee, which shall be payable as soon after the beginning of each calendar quarter as the General Partner shall determine, and computed according to the following schedule:

- (i) GBP 650,000.- in aggregate for the two years until June 9, 2007, being the second anniversary of the adoption of these Articles, allocated pro rata temporis to the calendar years 2005, 2006 and 2007;
- (ii) GBP 212,500.- for the twelve months thereafter until June 9, 2008, allocated pro rata temporis to the calendar years 2007 and 2008; and
- (iii) GBP 100,000.- for each twelve month period thereafter, allocated pro rata temporis to the two calendar years that each such twelve month period straddles.

19.3. The holder of the A Beneficiary Share (the A Shareholder) shall be entitled to an annual dividend (the A Dividend), paid quarterly in equal instalments in advance as an interest free loan on account of its annual entitlement, computed as follows:

- (i) GBP 1,600,000.- in aggregate for the two years until June 9, 2007, being the second anniversary of the adoption of these Articles, minus any management fee paid or accrued during that period pursuant to Article 19.2., allocated pro rata temporis to the calendar years 2005, 2006 and 2007;
- (ii) GBP 500,000.- for the twelve months thereafter until June 9, 2008, minus any management fee paid or accrued during that period pursuant to Article 19.2., allocated pro rata temporis to the calendar years 2007 and 2008; and
- (iii) GBP 200,000.- for each twelve month period thereafter, minus any management fee paid or accrued during that period pursuant to Article 19.2., allocated pro rata temporis to the two calendar years that each such twelve month period straddles;

and in the absence of sufficient profits of the Company in any year to distribute such dividend, the entitlement of the A Beneficiary Shareholder shall be carried forward to a future year or years. In the event that any part of that entitlement can subsequently be satisfied by a distribution, such distribution shall be applied in the discharge of an equivalent amount of the loan advanced pursuant to this Article 19.3.; in no circumstances shall such loan be recoverable from the A Shareholder other than by a distribution of an A Dividend in accordance with this paragraph.

19.4. All distributable amounts remaining after full satisfaction of the General Partner's management fee entitlement and the A Dividend shall be allocated as follows:

- (i) until such time as the B Shareholders have received distributions (including any share redemptions) and loan repayments equal to all capital contributed by them plus such amount as is equal to interest at an annual rate of 8% (compounded annually) on the daily amount of such capital contributed minus distributions and of any outstanding loans by them to the Company (calculated on the basis of a 365-day year), and no such loans are outstanding, all distributions shall be to the B Shareholders;
- (ii) thereafter profit distributions shall be 50% to the B Shareholders and 50% to the C Shareholders until the C Shareholders have received 6% of all profit distributions to B and C Shareholders;
- (iii) thereafter profit distributions shall be 94% to the B Shareholders and 6% to the C Shareholders until the sum of all distributions (including any share redemptions) and loan repayments to the B Shareholders represents a 15% internal rate of return on all capital contributed and loans advanced by them to the Company and exceeds such capital contributed and loans advanced by at least 70%;
- (iv) thereafter profit distributions shall be 50% to the B Shareholders and 50% to the C Shareholders until the C Shareholders have received 15% of all profit distributions to B and C Shareholders;
- (v) thereafter profit distributions shall be 85% to the B Shareholders and 15% to the C Shareholders until the sum of all distributions (including any share redemptions) and loan repayments to the B Shareholders represents a 20% internal rate of return on all capital contributed and loans advanced by them to the Company and is at least double such capital contributed and loans advanced;
- (vi) thereafter profit distributions shall be to the C Shareholders alone until they have received 20% of all profit distributions to B and C Shareholders;
- (vii) thereafter profit distributions shall be 80% to the B Shareholders and 20% to the C Shareholders.

19.5. For the avoidance of doubt, all of the legal, accounting and other fees, costs and expenses incurred by PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS (and its affiliates) and not reimbursed by the Company in connection with: (a) the establishment of the Company, (b) the negotiation, preparation, execution, performance and implementation of various agreements entered into between certain shareholders of the Company on or around the date of the adoption of these Articles, and (c) the acquisition by the Company of its portfolio of investments on or around the date of the adoption of these Articles, howsoever paid shall be included in the calculation of the internal rate of return of PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS for the purposes of this Article 19.5.

For the purposes of this Article 19.5. all calculations of internal rate of return shall be done on a monthly basis and will assume that all inflows and outflows of cash occur on a monthly basis.

19.5. The dividends may be paid in euros or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as shall be determined by the General Partner.

19.6. The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law, each time subject to the distribution mechanism provided for above.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation

20.1. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders with the consent of the General Partner.

20.2. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

VII. General provision

Art. 21. Amendments and Removal of the General Partner

These Articles of Association may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner. The extraordinary general meeting shall not validly deliberate unless at least seventy-five per cent. of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by Article 15. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be decided by at least seventy-five per cent. of the votes of the shareholders present or represented.

Art. 22. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the number of Shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	Number of Shares	Subscribed Capital
NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed.	1 Management Share	EUR 1.55 Share premium
NOVA CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, prenamed.	1 Class A Beneficiary Share	EUR 1.55
PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS, prenamed . . .	19,698 Class B Shares	EUR 30,531.90
BOTTS CAPITAL PARTNERS LP, prenamed.	1 Class B Share	EUR 1.55
BOTTS FUND DEUTSCHLAND GBR MIT HAFTUNGSBESCHRÄNKUNG, prenamed	1 Class B Share	EUR 1.55
Mr John Botts, prenamed.	30 Class B Shares	EUR 46.50
	8 Class C Shares	EUR 12.40
Mr Robin Black, prenamed	30 Class B Shares	EUR 46.50
	11 Class C Shares	EUR 17.05
Mr Andrew Haining, prenamed.	30 Class B Shares	EUR 46.50
	11 Class C Shares	EUR 17.05
NOVA CAPITAL GP INVESTMENTS LP, prenamed.	210 Class B Shares	EUR 325.50
NOVA CAPITAL CI INVESTMENTS LP, prenamed	70 Class C Shares	EUR 108.50
Total, included share premium (EUR 1.55).	20,102 shares	31,158.10

Proof of all such payments in cash has been given to the undersigned notary so that the sum of EUR 31,158.10 is at the free disposal of the Company, who expressly acknowledges it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately five thousand seven hundred euros.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

Has been appointed as supervisory board of the Company:

a) HALSEY GROUP, S.à r.l., R.C. B Number 79.579, a company with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

b) Miss Kristel Segers, company director, born in Turnhout, Belgium, on October 8, 1959, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

c) Mr Christophe Gammal, economist, born on August 9, 1967, in Uccle, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Third resolution

Has been appointed as auditor of the Company for the maximum term provided for in the Law:

ERNST & YOUNG S.A., a company incorporated and organized under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under B 47.771.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, représentée par Xavier Nevez, en vertu d'une procuration donnée le 8 juin 2005;

2. NOVA CAPITAL MANAGEMENT LIMITED une société à responsabilité limitée de droit anglais et gallois (numéro d'enregistrement 2137771) dont le siège social est établi 1st Floor, Schomberg House, 80-82, Pall Mall, Londres SW1 5HF, ici dûment représentée par Xavier Nevez en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 juin 2005;

3. PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS, un partenariat organisé et constitué sous les lois de l'Etat de Californie, Etats-Unis, ayant son établissement principal au 50, California Street, Suite 3000, San Francisco, Californie 94111, Etats-Unis, ici dûment représentée par Xavier Nevez en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 juin 2005;

4. BOTTS CAPITAL PARTNERS LP, un limited partnership organisé et constitué sous les lois du Jersey (numéro d'immatriculation LP 140), dont l'établissement principal se trouve au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, agissant à travers son gérant BOTTS & COMPANY LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois d'Angleterre et de Wales numéro d'immatriculation 2283930), dont le siège social est au 21, Tudor Street, Londres EC4Y 0DJ, ici dûment représenté par Xavier Nevez en vertu de deux procurations données sous seing privé des 8 et 9 juin 2005;

5. BOTTS FUND DEUTSCHLAND GBR MIT HAFTUNGSBESCHRÄNKUNG, un general partnership constitué sous les lois de l'Allemagne, agissant à travers sa société de gérance BOTTS & COMPANY LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois d'Angleterre et de Wales (numéro d'immatriculation 2283930), dont le siège social est au 21, Tudor Street, Londres EC4Y 0DJ, ici dûment représentée par Xavier Nevez en vertu de deux procurations données sous seing privé en date des 8 et 9 juin 2005;

6. M. John Botts au 21, Argyll Road, Londres W8 7DA, ici dûment représentée par Xavier Nevez en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 juin 2005;

7. M. Robin Black au Nevergood Farmhouse, Brick Kiln Lane, Horsmonden, Kent TN12 8ES, ici dûment représentée par Xavier Nevez en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 juin 2005;

8. M. Andrew Haining au 11, Cheltenham Terrace, Londres SW3 4RD, ici dûment représentée par Xavier Nevez en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 juin 2005;

9. NOVA CAPITAL GP INVESTMENTS, un limited partnership constitué sous les lois de l'Écosse (numéro d'immatriculation 5488), avec siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, ici dûment représentée par Xavier Nevez en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 juin 2005; et

10. NOVA CAPITAL CI INVESTMENTS LP, un limited partnership constitué sous les lois de l'Écosse (numéro d'immatriculation 5489), avec siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, ici dûment représentée par Xavier Nevez en vertu de procurations données sous seing privé en date du 8 juin 2005.

Les procurations, signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Tels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions, qu'ils déclarent former entre eux:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**Art. 1^{er}. Dénomination**

1.1. Il est établi entre NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l., le souscripteur de la part responsable, comme associé commandité (l'Associé Commandité), et les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir détenteurs des actions ordinaires émises ci-après (les Actionnaires) une société en commandite par actions sous la dénomination NOVA/PAUL CAPITAL INVESTMENTS (la Société), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (ces Statuts).

1.2. Tous documents émanant de la Société et destinés à des tiers, tels que lettres, factures ou publications, doivent contenir la raison sociale de la Société, suivie par la mention «société en commandite par actions», l'adresse du siège social de la Société et les initiales «R.C.S Luxembourg», suivis du nombre sous lequel la Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'Associé Commandité.

2.2. Lorsque l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société pourra accomplir toutes opérations liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises de quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2. A cet effet, la Société peut se procurer des fonds en les empruntant de sociétés affiliées et/ou de prêteurs tiers et de parties du marché financier, en concluant des conventions de prêt et de financement, en émettant des obligations, parts ou autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances (convertibles ou non) par voie de placement public et privé, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Elle peut aussi s'engager dans des opérations de couverture à terme et acheter/vendre des produits dérivés.

3.3. La Société pourra en particulier utiliser ses fonds, qu'ils soient empruntés ou non, pour la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise et pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société détient des participations directes ou indirectes, et/ou à tous les affiliés du groupe dont la Société est un membre et/ou à toute société mère de la Société toute assistance financière, subventions, prêts, crédits, sûretés et garanties.

3.4. La Société pourra par ailleurs accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers et de leurs industries liées.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est établie pour une période déterminée qui se termine le 9 juin 2009, cela étant le quatrième anniversaire de l'adoption des présents statuts, sauf extension suite à une proposition de l'Associé Commandité pour un maximum de deux périodes d'une année et donc une durée maximal venant à terme le 9 juin 2011. La décision d'étendre le terme de la Société du 10 juin 2009 au 9 juin 2010 et du 10 juin 2010 au 9 juin 2011 devra être prise avant le quatrième (4^{ième}) anniversaire respectivement le cinquième (5^{ième}) anniversaire de l'adoption des présents Statuts. La Société pourra être dissoute à tout moment avant son terme par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

4.2. La Société ne touchera pas à sa fin en cas de survenance d'une démission, dissolution, faillite ou insolvabilité de l'Associé Commandité. Les membres du conseil de surveillance (tels que définis ci-après dans l'article 10) pourront nommer un gérant intérimaire, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

4.3. Le gérant intérimaire adoptera des mesures urgentes et celles de gestion ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires, qui doit décider de la continuation ou de la cessation de la Société et en cas de décision de continuer les activités de la Société, de la désignation d'un associé commandité de rechange. Le gérant intérimaire devra, endéans les quinze jours de sa nomination, convoquer une assemblée générale des Actionnaires conformément aux procédures exposées dans l'article 15 ci-dessous.

4.4. Le gérant intérimaire sera responsable uniquement de l'exécution de son mandat.

4.5. L'Associé Commandité pourra être révoqué de sa tâche de gérant par une assemblée des Actionnaires représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société, à la survenance d'un des événements suivants:

a) toute assignation en faillite de l'Associé Commandité ou toute requête en vue de le soumettre à une quelconque procédure par le droit de la faillite;

b) une instruction a été donnée ou une résolution passée ou une requête déposée en vue de la liquidation de l'Associé Commandité ou en vue de la nomination d'un liquidateur provisoire de l'Associé Commandité, ou toute requête pendante pour une telle nomination;

c) une ordonnance administrative a été prise ou une requête pour une ordonnance administrative a été déposée en ce qui concerne l'Associé Commandité;

d) un curateur ou un gérant ou un administrateur judiciaire a été mis en place en ce qui concerne l'Associé Commandité, ou une requête est pendante à tel effet; ou

e) l'Associé Commandité a conclu un compromis ou un arrangement avec ses créanciers ou une quelconque classe de ses créanciers.

4.6. Par ailleurs, suite à un jugement déclaratoire d'actes de fraude, négligence grave, faute grave, mauvaise foi ou négligence insouciant de ses devoirs, l'Associé Commandité pourra être révoqué de sa fonction par les Actionnaires, dans une assemblée représentant au moins soixante-quinze pour cent (66,67%) du capital social de la Société.

4.7. Suite à la révocation de l'Associé Commandité, un nouvel associé commandité devra être élu par une assemblée des Actionnaires avec les majorités requises par l'article 4.6. ci-dessus, qui devra remplacer l'Associé Commandité comme associé commandité de la Société par l'accomplissement de toutes formalités nécessaires et utiles, et qui devra prendre en charge les obligations de l'Associé Commandité comme associé commandité de la Société.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit et émis est fixé à trente et un mille cent cinquante-six euros et cinquante-cinq cents (EUR 31.156,55) représenté par les trois classes d'actions suivantes:

(i) une (1) action de commandité, souscrite et détenue par l'Associé Commandité (l'Action de Commandité), sans valeur nominale;

(ii) vingt mille (20.000) actions de classe B (Action de commanditaire), sans valeur nominale (les Actions de Classe B); et

(iii) cent (100) actions de classe C (Action de commanditaire), sans valeur nominale (les Actions de Classe C).

5.2. La Société émettra également une (1) part bénéficiaire rachetable de classe A, sans valeur nominale (la Part Bénéficiaire de Classe A), avec les droits qui s'y rattachent tels que prévus dans les présents statuts.

5.3. La Part Bénéficiaire de Classe A et chaque Action de Classe B et chaque Action de Classe C, et suivant émission, la Part Bénéficiaire de Classe D, est une Action et ensemble des Actions, toutes les fois que la référence à une catégorie spécifique d'Actions n'est pas justifiée. Des actions ordinaires supplémentaires pourront être créées comme prévu par les présents Statuts.

5.4. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

5.5. Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre-vingt-treize millions cent cinquante-six euros et cinquante-cinq cents (EUR 93.000.156,55), consistant en une (1) Action de Commandité sans valeur nominale, soixante millions (60.000.000) Actions de Classe B sans valeur nominale et cent (100) Actions de Classe C sans valeur nominale.

5.6. L'Associé Commandité est autorisé pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication de l'acte de constitution de la Société à:

(i) émettre jusqu'à cinquante neuf millions neuf cent quatre-vingts (59.980.000) nouvelles Actions de Classe B sans valeur nominale avec ou sans prime d'émission;

(ii) émettre une (1) nouvelle Part Bénéficiaire de Classe D sans valeur nominale (la Part Bénéficiaire de Classe D) conformément aux termes et conditions établis au paragraphe 6.6. ci-dessous.;

(iii) renoncer à ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires dans chaque classe d'Actions; et

(iv) faire constater par acte notarié toute émission d'action et faire adapter l'article 5 des Statuts et le registre des actionnaires de la Société en conséquence.

5.7. L'assemblée générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modifications des Statuts et avec l'accord de l'Associé Commandité, pourra augmenter le capital social émis. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires.

Art. 6. Actions

6.1. Le capital social souscrit sera divisé en trois classes d'actions, auxquelles sera fait référence dans les présents Statuts comme Actions de Commandité, de Classe B et de Classe C et avec les droits y attachés tels que définis ci-dessous. En supplément, la Société pourra de plus émettre deux classes de parts bénéficiaires rachetables dénommées Part Bénéficiaire A et Part Bénéficiaire D comprenant les droits attachés ci-après.

6.2. Il y aura seulement une Action de Commandité, qui ne donnera pas droit à son détenteur (l'Actionnaire Commandité) de percevoir une bénéfice par action.

6.3. Il y aura vingt mille (20.000) Actions de Classe B, chacune donnant à son détenteur (chacun un Actionnaire B) droit à une fraction des distributions allouables aux Actions de Classe B conformément à l'Article 19, en proportion directe avec le nombre des Actions de Classe B existantes.

6.4. Il y aura cent (100) Actions de Classe C, chacune donnant à son détenteur (chacun un Actionnaire C) droit à une fraction des distributions allouables aux Actions de Classe C conformément à l'Article 19, en proportion directe avec le nombre des Actions de Classe C existantes.

6.5. Il y aura une (1) Part Bénéficiaire de Classe A qui donnera à son détenteur (l'Actionnaire Bénéficiaire de Classe A) à un dividende préférentiel tel que prévu à l'article 19.

6.6. Il y n' y aura qu'une (1) Part Bénéficiaire de Classe D qui donnera à son détenteur (l'Actionnaire Bénéficiaire de Classe D) droit au paiement allouable à la Part Bénéficiaire de Classe D conformément au termes et conditions à déterminer par l'assemblée des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

6.7. Vis-à-vis de la Société, les actions de la Société seront indivisibles, comme seulement un propriétaire sera admis par action. Au cas où une action est enregistrée sous le nom de plus d'une personne, le détenteur nommé le premier dans le registre des actions sera considéré comme étant le représentant de tous les autres détenteurs conjoints et aura seul droit à être traité comme détenteur d'une telle action à toutes les fins, y inclus, avec limites, le droit d'être avisé par la Société.

6.8. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action; au cas où une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne aura été nommée ou désignée par les détenteurs conjoints comme propriétaire unique.

6.9. Les Actions sont et continueront d'être sous forme nominative. Les Actions ne sont pas certifiées mais un certificat d'inscription nominative témoignant de l'inscription de l'Actionnaire en cause dans le registre des actions de la Société et le nombre d'Actions détenues par lui/elle sera émis par la Société sur demande de l'Actionnaire.

6.10. Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société. Ce registre exposera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou domicile élu, le nombre d'Actions détenu par lui, les montants libérés sur chaque Action et le transfert d'Actions ainsi que les dates de tels transferts.

6.11. Aucun Actionnaire ne peut transférer ses Actions dans la Société sauf à avoir obtenu l'accord de l'Associé Commandité.

Art. 7. Rachat d'Actions

Un rachat d'Actions doit être approuvé par une résolution passée à une assemblée des Actionnaires, prise de la manière requise pour la modification des Statuts et sujet à chaque fois à l'accord de l'Associé Commandité.

Gérance - Représentation

Art. 8. Gérance

8.1. La Société sera gérée par l'Associé Commandité, lequel sera l'associé responsable et qui sera donc personnellement, conjointement et sévèrement responsable avec la Société pour toutes les responsabilités ne pouvant être couvertes par les actifs de la Société.

8.2. L'Actionnaire est investi avec les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tout acte d'administration et de disposition pris dans l'intérêt de la Société et qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale ou au Conseil de Surveillance.

8.3. Une assemblée générale peut à tout moment, sujet au consentement de l'Actionnaire, passer, modifier ou annuler les règles de procédure obligatoires pour l'Associé Commandité et peut, sans aucune limite, régler les convocations et la conduite de ses assemblées et la façon dont elle prendra ses décisions, ou limiter ses pouvoirs au delà des effets de cet article 8.

8.4. L'Associé aura, selon les présents articles 8 et 9, le pouvoir au nom et pour le compte de la Société d'exécuter tout acte et de conclure et exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il jugera nécessaire, judicieux ou utile ou accessoire. Sauf expressément prévu autrement, l'Associé Commandité aura l'autorisation complète d'exercer, à sa libre appréciation, au nom et pour le compte de la Société, tout les droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns, en vue d'exécuter les objectifs de la Société.

Art. 9. Signature autorisée

La Société sera liée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'Associé Commandité et à la libre appréciation de ce dernier.

Art. 10. Conseil de Surveillance

10.1. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses livres et ses comptes, feront l'objet d'une surveillance par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres (ci après le Conseil de Surveillance).

10.2. Les membres du Conseil de Surveillance, autre que l'Associé Commandité, sont, ou non, des Actionnaires. Ils sont nommés au moyen un vote pris à la majorité simple par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée maximale de six années, avec possibilité de renouvellement et possibilité pour l'Associé Commandité d'utiliser son droit de veto à propos d'une nomination, ce avec ou sans raison. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être démis de leurs fonctions à tout moment, à l'appréciation de l'assemblée générale des Actionnaires, avec toutefois la possibilité pour l'Associé Commandité d'exercer son droit de veto.

10.3. Les membres du Conseil de Surveillance prenant leur retraite peuvent être réélu.

10.4. En cas de vacance de poste au sein du Conseil de Surveillance pour cause de décès, retraite, ou autre, les membres du Conseil de Surveillance restant peuvent y répondre et élire, à la majorité simple et avec l'accord de l'Associé Commandité, un de leurs membres afin de remédier à cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

10.5. Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance quitte ses fonctions, une réunion de l'assemblée générale des Actionnaires sera convoquée afin de nommer un nouveau Conseil de Surveillance.

10.6. Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son Président (nommé par le Conseil de Surveillance parmi ses membres) ou par l'Associé Commandité. Le Président aura une voix prépondérante en cas d'absence de majorité.

10.7. Il sera donné à tous les membres un avis écrit concernant toutes les réunions du Conseil de Surveillance, ce au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. La nature de cette urgence sera alors mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Surveillance. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de Surveillance donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.8. Tout membre pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre comme son mandataire, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.9. Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises valablement à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion.

Art. 11. Procès-verbal du Conseil de Surveillance

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par son président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux appelés à être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore, ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 12. Conseil Consultatif

12.1. L'assemblée générale des Actionnaires nommera un Conseil Consultatif afin de d'informer et conseiller l'Associé Commandité quant à de possibles conflits d'intérêts pouvant découler d'investissements proposés par la Société dans des sociétés au sein desquelles les investissements sont détenus par tout Actionnaires, ou affiliés ou entités détenues, gérées ou conseillées par BOTTS & COMPANY LIMITED, tout actionnaire ou affilié à ceux-ci.

12.2. Le commandité fera appel à ces conseils aussitôt qu'un tel investissement lui sera proposé. Il fournira au Conseil Consultatif tout renseignement raisonnablement recevable permettant au Conseil Consultatif d'avoir un avis raisonné sur la question. L'Associé Commandité pourra exiger du Conseil Consultatif qu'il garde les renseignements confidentiels.

IV. Assemblée générale des actionnaires**Art. 13. Pouvoirs et droits de vote**

13.1. Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Toute décision devra recevoir le consentement de l'Associé Commandité.

13.2. Les délais de convocation et règles relatif au quorum requis par la Loi sont d'application pour toute Assemblée générale des Actionnaires, ainsi que pour la conduite de ces assemblées, sauf disposition contraire des statuts.

13.3. Chaque action donne droit à une voix. Chaque Actionnaire. Pourra se faire représenter à chaque assemblée générale en désignant une autre personne, Actionnaire ou non, en tant que mandataire, par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

13.4. Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises à chaque assemblée générale des Actionnaires seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents et votants avec l'accord de l'Associé Commandité.

13.5. Toutefois, les décisions relatives à:

- a. la modification de l'objet social de la Société;
- b. l'augmentation et la réduction du capital social de la Société;
- c. la liquidation de la Société et la nomination des liquidateurs;
- d. le changement de la forme juridique de la Société;
- e. le changement d'Associé Commandité; et
- f. la relation entre la Société et les entités s'y rapportant;

doivent être décidées à une majorité des actionnaires représentant au moins 75% (septante-cinq) du capital social de la Société, le commandité détenant chaque fois un droit de veto quant à la prise de la décision.

13.6. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des Actionnaires est convoquée pour décider de l'exécution d'une convention entre la Société et l'Associé Commandité, l'Associé Commandité devra s'abstenir de prendre part au vote et n'aura donc pas de droit de veto. Il ne pourra qu'informer l'assemblée générale des Actionnaires de son avis quant à la décision à prendre.

Art. 14. Assemblées générales des Actionnaires

14.4. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue conformément à la Loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, chaque deuxième mardi du mois de mai à neuf (9) heures. Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

14.5. D'autres assemblées générales des Actionnaires peuvent être tenues à cet endroit et à cette date, comme indiqué dans la convocation.

14.6. Toute assemblée générale des Actionnaires sera présidée par l'Associé Commandité.

Art. 15. Convocation

15.3. Toute assemblée générale des Actionnaires sera convoquée par l'Associé Commandité ou par le Conseil de Surveillance conformément à une convocation reprenant l'agenda de l'assemblée et envoyée par courrier recommandé, au moins huit jours précédant l'assemblée générale, à chaque Actionnaire au domicile indiqué dans le registre des Actions de la Société ou par publication dans un journal de presse luxembourgeoise et au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations».

15.4. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires, et si ils établissent qu'ils ont été informés de l'agenda de l'assemblée générale, l'assemblée pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 16. Responsabilité des Actionnaires

16.3. Les détenteurs d'actions ne sont responsables que jusqu'à concurrence de leur engagement en capital dans la Société.

16.4. La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 17. Exercice social**

17.4. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

17.5. Les comptes de la Société seront établis en euros.

17.6. Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes élu pour une période à déterminer à la majorité simple des actionnaires réunis en assemblée.

Art. 18. Comptes annuels et Rapport

18.1. L'Associé Commandité préparera les comptes annuels de la Société pour chaque exercice social conformément aux standards comptables internationaux, tels que modifiés, avec le commissaire aux comptes de la Société, lequel sera un bureau d'experts-comptables membre d'un réseau internationalement reconnu. L'Associé commandité fera procé-

der au contrôle des comptes par un réviseur d'entreprises. Une copie des comptes, y compris le rapport du réviseur d'entreprises et un état des règles comptables appliquées, seront remises à chaque actionnaire au plus tard 90 jours après la fin de l'exercice social.

18.2. Dès que possible et, en tout état de cause, endéans les soixante jours de la fin de chaque trimestre (autre que le quatrième trimestre, auquel cas un rapport sera envoyé avec les comptes annuels, conformément à l'Article 18.1.) le commandité préparera et enverra à chaque Actionnaire un rapport comprenant:

- (i) le détail des investissements acquis et vendus ou autrement cédés durant la période; et
- (ii) un état des investissements et autres propriétés et actifs de la Société, ensemble avec un bref commentaire sur l'avancement des investissements; et
- (iii) L'évaluation non contrôlée par l'Associé Commandité de chaque investissement et une évaluation du portefeuille à la fin de chaque trimestre.

18.3. Les bénéfices bruts de la Société établis dans les comptes annuels, après déduction des dépenses générales, amortissements et dépenses, représentent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfices net de la Société est allouée à la réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Art. 19. Affectation des Bénéfices

19.1. L'Associé Commandité devra déterminer la manière dont les profits nets annuels seront utilisés et pourra décider de verser des acomptes sur dividendes à tout moment, comme il le juge, à sa discrétion, le mieux convenir à l'objet et à la politique de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver les décisions de l'Associé Commandité de verser des dividendes ainsi que celles concernant l'affectation des bénéfices. Chaque distribution sera faite conformément aux règles d'affectation ci-dessous. Toute allocation et tout paiement conformément au présent Article 19 sera augmenté du montant de:

- (i) toute taxe sur la valeur ajoutée grevant celle-ci, dans quelque juridiction que ce soit, et
- (ii) toute perte causée par la non déductibilité de la taxe sur la valeur ajoutée payée en amont par le preneur, dans quelque juridiction que ce soit, pour des prestations de conseil à lui, comme ayant droit ou comme destinataire du paiement.

19.2. L'Associé Commandité sera en droit de recevoir une rétribution annuelle qui sera distribuable dès après le début de chaque trimestre, tel que l'Associé Commandité le déterminera, et calculée comme suit:

- (i) GBP 650.000,- en moyenne pour les deux années jusqu'au 9 juin 2007, ce jour étant le second anniversaire de l'adoption de ces Statuts affecté pro rata temporis aux années 2005, 2006 et 2007;
- (ii) GBP 212.500,- pour les douze mois suivants jusqu'au 9 juin 2008, affectés pro rata temporis aux années calendaires 2007 et 2008; et
- (iii) GBP 100.000,- pour chaque période de douze mois supplémentaire, affectés pro rata temporis aux deux années calendaires que chevauche chaque telle période de douze mois;

19.3. Le détenteur d'une Part Bénéficiaire de Classe A (l'Actionnaire Bénéficiaire A) sera en droit de recevoir un dividende annuel (le Dividende A) payé en quatre versements égaux, par avance, comme un prêt sans intérêt sur le compte de son droit annuel, calculé comme suit:

- (i) GBP 1.600.000,- en moyenne pour les deux années jusqu'au 9 juin 2007, ce jour étant le second anniversaire de l'adoption de ces Statuts, moins tout frais de gérance payé ou accumulé pendant cette période conformément à l'Article 19.2., affecté pro rata temporis aux années 2005, 2006 et 2007;
- (ii) GBP 500.000,- pour les douze mois suivants jusqu'au 9 juin 2008, moins tout frais de gérance payé ou accumulé pendant cette période conformément à l'Article 19.2, affectés pro rata temporis aux années calendaires 2007 et 2008; et
- (iii) GBP 100.000,- pour chaque période de douze mois supplémentaire, moins tout frais de gérance payé ou accumulé pendant cette période conformément à l'Article 19.2., affectés pro rata temporis aux deux années calendaires que chevauche chaque telle période de douze mois.

et, pour toute année au cours de laquelle les bénéfices de la Société sont insuffisants pour pouvoir procéder à une distribution., le droit de l'Actionnaire Bénéficiaire A sera reporté à l'année ou aux années futures. Au cas où une quelconque part de ce droit peut être satisfaite par une distribution, une telle distribution interviendra à la décharge d'un montant équivalent au prêt avancé conformément à cet Article 19.3.; en aucun cas un tel prêt ne pourra être récupéré par l'Actionnaire Bénéficiaire A autrement que par une distribution de Dividende A conformément à ce paragraphe.

19.4. Tous les montants distribuables restants après la pleine satisfaction de la rétribution de l'Associé Commandité et paiement du Dividende A seront affectés de la manière suivante:

- (i) jusqu'à ce que les Actionnaires B aient reçu des distributions (incluant tout rachat d'action) et des remboursements de prêt égaux à tout capital apporté par eux plus tout montant égal à l'intérêt au taux annuel de 8% (calculé annuellement) portant sur le montant journalier de ce capital apporté moins les distributions et des prêts en cours faits par eux à la Société (calculés sur la base d'une année de 365 jours), et qu'il n'y ait plus de tels prêts en cours, toutes les distributions seront faites aux Actionnaires B;
- (ii) les distributions de bénéfices se feront ensuite pour 50% aux Actionnaires B et 50% aux Actionnaires C jusqu'à ce que les Actionnaires C aient reçu 6% de toutes les distributions de bénéfices faites aux Actionnaires B et C;
- (iii) les distributions de bénéfices se feront ensuite pour 94% aux Actionnaires B et 6% aux Actionnaires C jusqu'à ce que la somme de toutes les distributions (y compris tout rachat d'actions) et des remboursements de prêt aux Actionnaires B représente un taux de rendement interne de 15% sur tout le capital apporté et les prêts avancés par eux à la Société et excède le montant de ce capital apporté et de ces prêts avancés d'au moins 70%;
- (iv) les distributions de bénéfices se feront ensuite pour 50% aux Actionnaires B et 50% aux Actionnaires C jusqu'à ce que les Actionnaires C aient reçu 15% de toutes les distributions de bénéfices faites aux Actionnaires B et C;

(v) les distributions de bénéfices se feront ensuite pour 85% aux Actionnaires B et 15% aux Actionnaires C jusqu'à ce que la somme de toutes les distributions (y compris tout rachat d'actions) et des remboursements de prêts aux Actionnaires B représente un taux de rendement interne de 20% sur tout le capital apporté et les prêts avancés par eux à la Société et soit au moins égale au double de ce capital apporté et prêts avancés;

(vi) les distributions de bénéfices se feront ensuite uniquement aux Actionnaires C jusqu'à ce qu'ils aient reçu 20% de toutes les distributions faites aux Actionnaires B et C;

(vii) les distributions de bénéfices se feront ensuite pour 80% aux Actionnaires B et 20% aux Actionnaires C.

19.5. Afin d'éviter tout doute, tous les frais légaux, comptables et autres dépenses encourus par PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS (et se affiliés) et non remboursés par la Société en relation avec: (a) la constitution de la Société, (b) la négociation, préparation, signature, accomplissement et mise en oeuvre des diverses conventions conclues entre certains actionnaires de la Société à la date ou autour de la date d'adoption de ces Statuts, et (c) en relation avec l'acquisition de son Portefeuille d'Investissements, la date ou autour de la date d'adoption de ces Statuts, payé devront être inclus dans le calcul du taux interne de à allouer à PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS pour les besoins de cet Article 19.5.

Pour les besoins de cet Article 19.5. tout calcul de taux de retour interne sera fait sur une base mensuelle et supposera que tout mouvement de fonds interne ou externe interviendra sur une base mensuelle.

19.6. Les dividendes peuvent être payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'Associé Commandité et peuvent être payé aux lieux et moments que l'Associé Commandité déterminera.

19.7. L'Associé Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi, en respectant chaque fois le mécanisme de distribution prévu ci-dessus.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation

20.1. La Société peut être dissoute volontairement par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires avec l'accord de l'Associé Commandité.

20.2. Il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des Actionnaires qui déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

VII. Dispositions générales

Art. 21. Amendements et Révocation de l'Associé Commandité

Les présents Statuts peuvent être amendés de temps à autre par une assemblée des Actionnaires, soumise au quorum et la majorité requis par les lois luxembourgeoises et sous respect de l'accord de l'Associé Commandité. L'assemblée générale extraordinaire ne pourra valablement délibérer que si soixante-quinze pourcent au moins du capital sont représentés et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une deuxième assemblée peut être convoquée, de la façon décrite à l'article 15. Une telle convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir au moins soixante-quinze pourcent des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 22. Loi applicable

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit au nombre d'Actions et ont libéré en liquide les montants tels que mentionnés ci-dessous

Actionnaire	Nombre d'actions	Capital souscrit
NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l., prénommée	1 Action de Commandité	EUR 1,55
NOVA CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, prénommée	1 Part	EUR 1,55
	Bénéficiaire de Classe A	Prime d'émission
PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS, prénommée	19.698 Actions de Classe B	EUR 30.531,90
BOTTS CAPITAL PARTNERS LP, prénommée	1 Action de Classe B	EUR 1,55
BOTTS FUND DEUTSCHLAND GBR MIT HAFTUNGS- BESCHRÄNKUNG, prénommée	1 Action de Classe B	EUR 1,55
M. John Botts, prénommé	30 Actions de Classe B	EUR 46,50
	8 Actions de Classe C	EUR 12,40
M. Robin Black, prénommé	30 Actions de Classe B	EUR 46,50
	11 Actions de Classe C	EUR 17,05
M. Andrew Haining, prénommé	30 Actions de Classe B	EUR 46,50
	11 Actions de Classe C	EUR 17,05
NOVA CAPITAL GP INVESTMENTS LP, prénommée . . .	210 Actions de Classe B	EUR 325,50
NOVA CAPITAL CI INVESTMENTS LP, prénommée . . .	70 Actions de Classe C	EUR 108,50
Total, part bénéficiaire comprise (EUR 1,55)	20.102 actions	31.158,10

Preuve de tous ces paiements en liquide a été donnée au notaire instrumentant de sorte que la somme de EUR 31.158,10 est à la disposition de la Société, le notaire instrumentant le reconnaissant expressément.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ cinq mille sept cents euros (EUR 5.700,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ont été respectées.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se reconnaissant dûment convoqués, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

A été nommé comme conseil de surveillance de la Société:

a) HALSEY GROUP, S.à r.l., numéro R.C.S. B 79.579, une société avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

b) Mlle Kristel Segers, administrateur de sociétés, née à Turnhout, Belgique, le 8 octobre 1959, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

c) M. Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967 à Uccle, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes de la Société pour la durée maximale prévue par la Loi:

ERNST & YOUNG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Nevez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 juin 2005, vol. 431, fol. 93, case 2. – Reçu 311,57 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 2005.

H. Hellinckx.

(053860.3/242/924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

EUROFOOD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 71, rue de la Ferme.

R. C. Luxembourg B 13.833.

Constituée sous la dénomination de INTERFOOD, Société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Redange/Attert, le 23 avril 1976, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 165 du 12 août 1976, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 11 mai 1976, publié au Mémorial C numéro 170 du 19 août 1976, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 5 avril 1977, publié au Mémorial C numéro 138 du 20 juin 1977, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean Poos, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 1^{er} février 1979, publié au Mémorial C numéro 112 du 19 mai 1979, modifiée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 1986, publié au Mémorial C numéro 149 du 5 juin 1986, et modifiée suivant acte sous seing privé, du 27 octobre 1987, publié au Mémorial C numéro 48 du 24 février 1988.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03069, a été déposé au registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROFOOD, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(048890.3/1261/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

FINDAG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.575.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Carlo Iantaffi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- 2) Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquelles parties comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de FINDAG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégué pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée Générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^e vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être

valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 3^{ème} vendredi du mois de mai à 14.00 heures en 2006.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents Euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Carlo Iantaffi.	16 actions
2.- Katuscia Carraesi	15 actions
Total	31 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal; Président;

b) Madame Marie-Louise Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;

c) Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Iantaffi, K. Carraesi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, vol. 148S, fol. 77, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

J. Elvinger.

(051466.3/211/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

ROBIM, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 4.110.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Signature.

(047392.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

FIDULOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.397.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} juin 2005 à 17.00 heures à Luxembourg

* Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

* L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean Quintus et de la société COSAFIN S.A.

* L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer

Monsieur Joseph Winandy, Administrateur de sociétés

Domicilié 32, rue de l'Horizon Plateau St Hubert

A Itzig

En remplacement de Monsieur Koen Lozie au poste d'Administrateur.

* L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

* Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

K. Lozie / J. Quintus

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048717.3/1172/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

BAIKAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. S. Luxembourg B 13.152.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour la société

Signature

(050168.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

53998

IMEXCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 70.913.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.

(047568.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

IMEXCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 70.913.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.

(047565.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

IMEXCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 70.913.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.

(047562.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

IMEXCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 70.913.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.

(047560.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

IMEXCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 70.913.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.

(047558.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

CAMOMILLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 101.679.

Le bilan du 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Signature.

(055333.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

**31 MARS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. 31 MARS S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 95.748.

L'an deux mille cinq, le trente et un mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 31 MARS S.A., établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 95.748, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1105 du 23 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Madame le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à L-5351 Oetrange, 7, rue du Chemin de Fer.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guy Streff, employé privé, demeurant à L-7233 Bereldange, 59, Cité Grand-Duc Jean.

Madame le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II) Qu'il ressort de cette liste de présence que les deux mille cinq cents (2.500) actions représentatives de l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 250.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Abandon du statut d'une société de participation financière (SOPARFI) et adoption du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

2. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social.

3. Changement de la dénomination de la société en 31 MARS HOLDING S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions relatives aux sociétés dites SOPARFI et d'adopter le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société par le texte suivant:

Art. 4. «La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières (sociétés holding).»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de 31 MARS S.A. en 31 MARS HOLDING S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination 31 MARS HOLDING S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Dennewald, N. Thoma, G. Streff, P. Frieders.

54000

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, vol. 24CS, fol. 46, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

P. Frieders.

(051585.3/212/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

**31 MARS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. 31 MARS S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 95.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

P. Frieders.

(051586.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

TOSINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.324.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour TOSINVEST INTERNATIONAL S.A.

Signature

(050089.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

IMMOBILIERE ORION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 93.725.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 17 mai 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution

«Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Mohammed Mounir El Majidi, Monsieur Mohcine Benyagoub et FIDUPAR représentée par M. Noël Didier.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de FIDUCIAIRE DU GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2005.»

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048721.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.
